

MEMOIRES
ET
INSTRUCTIONS,
POUR SERVIR
DANS LES NEGOCIATIONS
ET AFFAIRES
CONCERNANT
LES DROITS DU ROY DE FRANCE.



A PARIS,
Chez SEBASTIEN CRAMOISY,
ET SEBASTIEN MABRE-CRAMOISY,
Imprimeurs du Roy, rue saint Jacques
aux Cicognes.

M. DC. LXV.
Avec Privilege de sa Majesté.



TABLE DES TRAITEZ
contenus en ces
Memoires.

D	<i>V rang des Ambassa- deurs du Roy au Trai- té de Paix. page 1</i>
	<i>Forme de la Seance des Depuiez au 1. Mars 1598. à à Vervins, l'an 1598. 5</i>
	<i>La Lettre des sieurs de Bellièvre, & de Sillery au Roy Henry le grand, du 11. Février 1598. 6</i>
	<i>La Relation de la Conference pour la Paix à Vervins, l'an 1598. par le Secretaire du Legat à La- tere. 7</i>
	<i>Que les Legats à Latere, & Non- ces du Pape ne doivent faire dif- à iij</i>



*DU RANG DES AMBAS-
sadeurs du Roy aux Traitez
de Paix.*



Es grands merites des
Rois de France, tant en-
vers l'Eglise Chrestienne
en general, qu'envers
celle de Rome en particulier, l'anti-
quité, & la grandeur de la Monar-
chie Françoise, leur ont acquis, ou-
tre beaucoup d'autres grandes prero-
gatives, la préseance pardessus tous
les Rois Chrestiens.

Il n'y a point de memoire, qu'avant
les desordres de ce dernier siecle, &
la confusion que l'ambition a mise
entre les choses les plus saintes & plus
asseurées, cette préseance ait esté
revoquée en doute.

Les preuves de cette prerogative,
non jamais debatue à nos Rois, sont
anciennes, non contestées, & en fi